



l'oxygène
à la source

N°347-22

**LE PERSONNEL – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE INFORMATIQUE ET TELECOM
– CREATION D'UN EMPLOI POUR COUVRIR UN BESOIN OCCASIONNEL LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Nombre de membres en exercice : 52 Présents : 28 Représentés : 6 Quorum : 11

**Délibérations
du Comité Syndical
Séance du 12 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à onze heure, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 5 décembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. François ASTORG, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Georges HIERSO, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Gilles VIVIAN

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MM. Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

MM. Pierre BARRUCAND, Sébastien BRIAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSÉS

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

Mme & MM. Emmanuel GEORGES, Jean-Yves MÂCHARD, Florence POZZO

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Pierre GEAY, Gérard GRANGER, Adrien GUILMAIN, Michel HAUET, Benjamin MARIAS, Philippe MONMONT, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Sylvain STIHLE, Philippe CHAPPET, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Colette BELLEMIN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Gérard LAMBERT

AVAIENT DONNE POUVOIR

Philippe CHAPPET à Philippe PRUD'HOMME
Gérard GRANGER à Pierre BRUYERE
Benjamin MARIAS à François ASTORG
Magali MUGNIER à Patrick LECONTE
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD
Adrien GUILMAIN à Séverine MUGNIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**LE PERSONNEL – DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE INFORMATIQUE ET TELECOM
- CREATION D'UN EMPLOI POUR COUVRIR UN BESOIN OCCASIONNEL LIE A UN
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Exposé du Président,

Afin d'assurer les missions liées au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et d'être en conformité avec la réglementation sur la protection des données à caractère personnel pour le SILA, il est proposé de créer un emploi occasionnel lié à un accroissement temporaire d'activité à temps complet, au service Informatique et Télécom, en application de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique, rémunéré sur le 1^{er} échelon du grade de technicien territorial, à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 6 mois.

Dans le cadre des dispositions liées au RGPD, l'agent aura pour missions principales de :

- mettre à jour la cartographie des données personnelles et les traitements associés.
- évaluer les traitements susceptibles d'engendrer un risque élevé basés sur les critères de la réglementation et procéder à une analyse de risque.
- définir les actions de mise en conformité si des besoins apparaissent.
- définir en lien avec le Délégué à la Protection des Données (DPO), les procédures pour assurer un suivi régulier auprès des services tant sur le plan technique, qu'organisationnel.
- participer dans l'organisation des processus internes à la mise à jour des procédures et des contrats sur le volet du RGPD.

Cet agent pourra également participer ponctuellement, en fonction des besoins, aux autres activités du service Informatique et Télécom.

Le régime indemnitaire correspondra au régime indemnitaire fixé pour les agents relevant du groupe de fonctions B3 dans le cadre du RIFSEEP.

Ainsi, il est proposé aux membres du Comité de créer, un emploi occasionnel lié à un accroissement temporaire d'activité, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 6 mois.

La dépense sera prévue au budget 2023.

Les membres du Comité sont invités à se prononcer sur la création d'emploi proposée.

**- A D O P T É -
à l'unanimité**

Voix POUR : 34
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



Acte reçu à la Préfecture
Le 20 DEC. 2022
Publié le 21 DEC. 2022

Exécutoire le 21 DEC. 2022
Le Président
Pierre DULYERE
Mme Severine MUGNIER,
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.